

	<p>NATURA 2000</p> <p>Compte rendu du COPIL n°8</p> <p>Bilan de l'animation</p> <p>24 janvier 2017</p>
---	--

Présents et excusés : Voir listes annexées

Pièces jointes : Diaporama présenté,
Bilan de l'année 2016,
Prévisionnel pour l'année 2017
Note de l'association BAE

Le Président du Comité de Pilotage (COPIL), Alain DUDON, rappelle l'ordre du jour pour introduire la réunion. Il insiste notamment sur l'importance des deux derniers points, à savoir la sollicitation des services de l'Etat au collège des élus et institutions pour se prononcer sur :

- la demande de prolongation de l'animation sur les six derniers mois de l'année 2017 par la communauté de communes Grands Lacs,
- le portage éventuel de l'animation par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born, à partir du 1er janvier 2018.

Alain DUDON passe ensuite la parole à Claire BETBEDER, Animatrice Natura 2000. Il indique qu'un temps dédié aux actualités du réseau sera ensuite présenté par Magali BERTRAND et Gilbert TAROZZI, représentants les services de l'Etat de la DDTM des Landes.

I. Bilan de l'année 2016 et perspectives d'animation

La parole est donc cédée à Claire BETBEDER qui expose les missions effectuées durant l'année 2016. Elle rappelle que ces missions correspondent au carnet de route fixé lors du COPIL du 3 juillet 2014 (date de la validation du DOCOB).

Elle explique que sa présentation permet de faire le point, par tâches, des actions réalisées en 2016, et sur celles qui sont prévues en 2017.

Pour cette partie, merci de se référer au diaporama présenté en séance plénière.

Promouvoir les outils de contractualisation

Depuis novembre 2015, Claire BETBEDER rappelle que c'est la charte qui a surtout été présentée aux usagers du site. Elle connaît un succès important, puisqu'en moins de deux ans, 6 signataires se sont engagés pour respecter ce code de bonnes pratiques environnementales. Elle rappelle notamment les structures associatives engagées :

- le club de voile de Sanguinet,
- l'A.C.G.E.L.B.,
- l'A.A.P.P.M.A. la Gaule Cazaline de Cazaux,
- l'Amicale Lou Stalet,
- les Chantiers d'Insertion des Grands Lacs,
- les Pupilles de l'Enseignement Public des Landes.

Globalement, les engagements souscrits par ces structures concernent les activités de plein air et nautiques, et ceux relatifs aux milieux aquatiques. Seule l'A.C.G.E.L.B a ratifié un plus grand nombre d'engagements (milieux ouverts, milieux tourbeux, milieux boisés, activité de chasse,...) puisqu'ils sont gestionnaires de parcelles intégrées au périmètre du site.

En présentant la carte des parcelles engagées, Claire BETBEDER précise qu'il serait intéressant que d'autres structures s'engagent et notamment les communes. L'adhésion de collectivités dans

la démarche existe sur d'autres sites : les barthes de l'Adour et le réseau hydrographique des affluents de la Midouze sont cités et illustrés. Claire BETBEDER évoque également le potentiel avec des propriétaires privés et avec des entreprises, dont Vermilion saluée pour sa démarche de recherche pour répondre à un engagement sur l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires. Emilie POUCH, Ingénieure Etudes de l'entreprise VERMILION REP SAS, intervient à ce sujet pour préciser que l'entreprise est bel et bien investie pour mettre en place des actions.

En ce qui concerne la promotion des contrats Natura 2000, l'animatrice évoque le départ de la démarche sur le site. Celui-ci est plutôt positif puisqu'un contrat a été accepté en novembre 2016 et devrait être mis en place dans le courant de l'année 2017. A ce jour, des échanges ont lieu avec d'autres porteurs de projets, dont l'Amicale Lou Stalet sur la commune de Mimizan.

Les réflexions devront se poursuivre dans le courant de l'année, un calendrier spécifique étant à respecter pour les demandes auprès des services instructeurs.

Eléments soulevés

Magali BERTRAND prend la parole à ce sujet et indique aux membres du COPIL que malgré le retard pris dans le paiement des contrats et de l'animation en 2015 et 2016 (faute à un outil logistique manquant), une enveloppe est prévue et sera dédiée aux contrats. Il ne faut donc pas hésiter si des projets intéressants peuvent voir le jour localement.

Gilbert TAROZZI rappelle le cadre formel des contrats et répond à la demande concernant les financements émanant du technicien rivières du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (S.M.B.V.L.B.), Sébastien PIETS.

Améliorer les connaissances

Claire BETBEDER présente ensuite les éléments relatifs à l'amélioration des connaissances. Elle explique que dans ce cadre, plusieurs ouvertures s'offrent à la structure animatrice : le lancement d'études en interne avec les compétences existantes ou en accueillant des stagiaires, le suivi d'études spécifiques dont les Plans Nationaux d'Actions établis par le Ministère de l'Environnement en faveur des espèces les plus menacées, etc.

Différentes études ont été menées ou suivies dans le cadre de cette action en 2016 :

- **Etude Cistude**, pour laquelle un stagiaire a été recruté. Les inventaires élaborés sur quelques secteurs du site Natura 2000 ont permis de révéler la présence de l'espèce mais ont également mis en exergue le nombre important de la Tortue de Floride, espèce exotique envahissante. Claire BETBEDER précise que cette espèce doit faire l'objet d'une lutte spécifique. A l'heure actuelle, seul le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine met en œuvre des actions sur la base aérienne de Cazaux et chasse les Tortues de Floride grâce au volontariat de l'association de pêche du secteur. A voir si de telles démarches pourront se développer à plus grande échelle et faire, si besoin, l'objet d'un contrat Natura 2000.
- **Suivi des pêches électriques**. Dans le cadre de suivis mis en place par la Fédération Départementale pour la Pêche et Protection des Milieux Aquatiques des Landes, l'animatrice Natura 2000 a pu participer aux sessions de pêches électriques réalisées sur plusieurs sites du Born : les lagunes de Bias et les marais est du lac de Cazaux-Sanguinet à Biscarrosse. Ces prospections ont notamment révélé l'intérêt de ces zones humides pour le brochet, le fraie, et la reproduction de la [souche aquitainienne](#).
- **Etude faune (dont odonates)** réalisée en interne, par l'animatrice même. Des éléments de méthodologie restent à mettre en œuvre car ces recherches n'ont pas permis d'avérer des enjeux spécifiques et de contacter des espèces protégées à l'échelle du site.
- **Mise à jour de la cartographie des habitats naturels**, par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (C.B.N.S.A.). Claire BETBEDER rappelle que ce travail était une thématique importante appuyée par la profession forestière. Cette action est mise en œuvre par des phytosociologues expérimentés car cela demande de parcourir le territoire en un temps relativement court et de traduire les relevés sous cartographie. La Gourgue, le Nasseys et la Pave ont été parcourus, il reste à faire les rivières du sud en 2017.

L'année 2017 sera également complète du côté de l'amélioration des connaissances. Il faut dire que le site est vaste et diversifié, et les inventaires réalisés en 2010-2012 nécessitent d'être constamment mis à jour. Sont donc au programme cette année :

- **une étude tourbière**, pour laquelle une stagiaire sera recrutée à partir du 27 février 2017 et sur une durée de 6 mois. Les tourbières de Pontenx-les-Forges ont été ciblées. L'étudiante en Master II a notamment réalisé son stage l'an passé sur ces milieux particuliers présents sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Elle aura alors l'occasion de reprendre son protocole pour l'adapter aux sites étudiés.
- **Un suivi d'une espèce exotique envahissante** : la Sagittaire graminée sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Espèce qui ne fait, à ce jour, l'objet d'aucune surveillance, elle n'en reste pas moins « dangereuse ». En effet, elle se développe par rhizomes enracinés très profondément dans les zones sablonneuses normalement utilisées par les plantes patrimoniales : la Lobélie de Dortmann et l'Isoète de Bory. Cette étude sera réalisée en interne précise l'animatrice mais respectera les protocoles préconisés par le C.B.N.S.A..
- **La fin de la mise à jour de la cartographie** des habitats naturels, par le C.B.N.S.A., cf. informations plus haut. Les résultats seront notamment présentés à un groupe de travail forestier.
- **Le suivi du Vison d'Europe** dans le cadre du Plan National d'Actions « transitoire » sur le bassin versant de l'Escource. Le protocole est prêt à mettre en place à partir de septembre 2017, mais les actions seront à déléguer à l'O.N.C.F.S., à des piégeurs agréés ou volontaires (concertation à mettre en place).

Eléments soulevés

Suite à la présentation des perspectives 2017, Mme Françoise BRANGER, présidente de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie, interpelle l'animatrice et les services de l'Etat sur la réflexion à mener sur l'intégration du canal des Landes dans le site Natura 2000. Elle rappelle que ce canal fait le lien hydraulique entre le bassin d'Arcachon, site Natura 2000, et le site des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch. De plus, Mme Françoise BRANGER précise l'intérêt de ce canal pour de nombreuses espèces en tant que corridor écologique, et notamment pour le Vison d'Europe. Une note sera annexée au compte-rendu pour entériner cette demande et son contexte.

Gilbert TAROZZI rappelle qu'il n'a jamais été exclu d'étudier les intérêts de son intégration. Cependant, cela n'a pas été indiqué comme étant la priorité de ces trois premières années d'animation. Le moment venu, il faudra l'inscrire dans le planning prévisionnel pour l'étudier. Alain DUDON pense qu'il faut saisir l'opportunité des recherches sur le Vison d'Europe pour compléter l'argumentaire de l'intégration du canal des Landes dans le site.

Communiquer auprès des acteurs du site

Claire BETBEDER présente les outils dont elle dispose pour communiquer auprès des utilisateurs du site Natura 2000 et également du grand public : les publications (lettre d'informations, articles de presse, etc.), l'organisation de réunions auprès des élus ou autres et l'organisation de manifestations publiques. Ces trois principaux outils ont été utilisés en 2016 et le seront également en 2017.

L'année 2017 comportera les manifestations publiques suivantes :

- des sorties nature et une intervention auprès des scolaires dans le cadre de la journée mondiale des zones humides,
- la participation à une conférence débat menée par le comité de vigilance le 25 mars 2017 à l'Arcanson, à Biscarrosse,
- une sortie découverte dans le cadre de la fête de la nature (en mai 2017)
- d'autres évènements à programmer avec des partenaires en relation avec la fête de la science, la journée Grands Lacs à vélo ou le jour de la nuit (par exemples).

Eléments soulevés

M. Claude MULCEY, président de Cazaux plaisance, interpelle l'animatrice et lui demande ce qui est concrètement fait ou prévu pour les utilisateurs du lac de Cazaux-Sanguinet. D'après lui, ils ne sont pas suffisamment informés quant aux enjeux écologiques et ne peuvent pas mettre en pratique les bons gestes s'ils ne sont pas au courant. De plus, il rappelle sa demande de l'an passée relative à la nécessité de mettre en place un seul et même règlement nautique entre les villes de Cazaux, Sanguinet et La Teste-de-Buch.

Claire BETBEDER présente la démarche actuellement en cours sur les lacs : l'enquête auprès des plaisanciers qui permettra de connaître leurs pratiques et de développer, par la suite, une stratégie de communication pour leur faire entendre les bons gestes à adopter. Chloé ALEXANDRE, animatrice du SAGE, ajoute que plus de 4 000 enquêtes ont été envoyées, dans le cadre du renouvellement de la taxe navigation.

Veiller et s'assurer de la cohérence des projets

Claire BETBEDER poursuit avec les dernières étapes de l'animation d'un site : la veille et l'assistance aux porteurs de projet. Sur ce dernier point, elle expose les chiffres clés relatifs aux demandes qui ont émané de différentes personnes (porteurs de projet, élus, etc.), et soulève un point important : 20 % des sollicitations sont effectuées après réalisations des travaux, pour constater d'une atteinte au milieu naturel, aux espèces ou au site Natura 2000 de manière générale. Même si ce chiffre n'est pas dramatique, il est important de s'y attarder.

Magali BERTRAND prend la parole à ce sujet et rappelle combien le rôle de l'animateur est important dans cette action d'assistance aux projets. D'autant que l'animateur connaît son territoire et les enjeux présents sur le site, c'est donc le plus à même pour présenter les éléments à respecter et pour permettre au projet de s'intégrer au mieux dans son environnement. Elle sollicite donc les élus pour qu'ils indiquent, à tous les bureaux d'études et autres structures en cours de démarche sur le territoire, de faire appel à l'animateur Natura 2000 pour disposer d'informations à jour.

II. Perspectives pour la gouvernance

L'animatrice Natura 2000 évoque ensuite sur le dernier point à l'ordre du jour : la perspective pour la gouvernance et le potentiel transfert de structure porteuse pour l'animation du site.

Comme précisé en introduction, cette année 2017 est une année charnière dans la vie du site Natura 2000 « zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». Pour rappel, depuis 2010, la communauté de communes des Grands Lacs est la structure porteuse du DOCOB pour ce site. Après avoir passé deux ans et demi dans l'élaboration de ce document (de janvier 2012 à juin 2014), elle a été désignée d'office et à l'unanimité pour assurer l'animation en juillet 2014. Cette phase d'animation s'étend sur des périodes de 3 ans renouvelables.

Au 30 juin 2017, on aura donc atteint ces 3 ans !

Ce sera alors l'occasion, pour les services de l'Etat de solliciter les collectivités et leur groupement pour choisir la nouvelle structure d'animation. La CCGL reste candidate mais, depuis 2014, une nouvelle structure intercommunale a vu le jour : le SMBVLB.

Claire BETBEDER en présente alors :

- son périmètre,
- ses statuts,
- les agents et le site.

Puis elle compare avec le périmètre de la communauté de communes des Grands Lacs, qui s'associe, sous convention, aux collectivités voisines : la CC de Mimizan et la ville de La Teste-de-Buch, pour assurer l'animation.

Le S.M.B.V.L.B. pourrait porter l'animation du site Natura 2000 pour les raisons suivantes :

- l'enveloppe du site Natura 2000 est totalement intégrée par le S.M.B.V.L.B.. Seules les communes landaises de Mézos, Commensacq, Luglon, Solférino, Sabres, Trensacq et Liposthey ne sont pas concernées, de même que La Teste-de-Buch en Gironde,
- les compétences environnementales du syndicat mixte sont intimement liées aux missions prévues par le DOCOB,
- une seule et même structure aurait en charge le suivi des dossiers environnementaux à l'échelle de la chaîne des grands lacs.

M. le président, Alain DUDON propose à M. Jean-Marc BILLAC d'intervenir pour faire part de son avis.

Jean-Marc BILLAC, président du S.M.B.V.L.B., exprime son accord total pour disposer d'un seul syndicat compétent en matière d'environnement. Cela permettrait aux usagers d'avoir une vision plus claire de l'actuel « puzzle » administratif. Cependant, Jean-Marc BILLAC soulève deux inquiétudes principales pour ce portage (et celui des futures compétences notamment liées à la GEMAPI) :

- le S.M.B.V.L.B. est une petite structure qui ne lève pas d'impôt et vit en fonction des prévisions budgétaires des autres collectivités dont il dépend,
- le S.M.B.V.L.B. ne dispose pas de trésorerie, il serait donc difficile de faire l'avance sur les postes d'animation comme c'est le cas pour le moment.

Des échanges ont ensuite lieu à ce sujet et sur les moyens de subventions. L'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne tentent de rassurer les collectivités en indiquant que ces démarches sont en partie financées par ces instances au moyen de subvention. Même si le fond FEADER connaît des difficultés pour arriver, il reste possible, pour de telles structures de faire appel à des acomptes en cours d'année avant de percevoir une avance sur la somme subventionnée.

Claire BETBEDER reprend la parole pour préciser que les délais prévus sont très courts : le 30 juin 2017 arrivant à grand pas. C'est pourquoi la communauté de communes des Grands Lacs demande le report du terme de la phase animation au 31 décembre 2017. Pour ce faire, il convient, au préalable d'obtenir l'accord :

- des services de l'Etat,
- des membres du COPIL ce jour,
- des commissions environnement des collectivités concernées,
- du comité syndical du SMBVLB.

Gilbert TAROZZI interpelle le président du comité de pilotage pour connaître sa position, dans le cas où le S.M.B.V.L.B. ne soit pas prêt pour le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, sur le portage de la deuxième période d'animation du site Natura 2000. Alain DUDON lui répond que la communauté de communes des Grands Lacs s'engagera à nouveau s'il le faut pour assurer le transfert. Il précise également qu'il y a un double intérêt au report d'animation au 31 décembre 2017 :

- le premier étant de suivre les années calendaires, ce qui facilite les travaux administratifs (dossier de demande de subvention, bilans d'animation, par exemple),
- le dernier semestre de la seconde phase d'animation du site : du 30 juin 2020 au 31 décembre 2020 permettra d'informer les nouvelles équipes municipales en place avant qu'elles n'aient à se positionner, à nouveau, sur la gouvernance du site.

Les collectivités et leur groupement sont ensuite appelées à se positionner. Les deux points à valider sont acceptés à l'unanimité.

III. Actualités du réseau

Gilbert TAROZZI prend la parole pour rappeler différents points sur la démarche Natura 2000 et l'actualité du réseau local. Les trois points suivants sont développés :

1. L'arrêté de désignation du site Natura

Le site Natura 2000 a fait l'objet d'une désignation en Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) par arrêté ministériel du 28 janvier 2016 publié au Journal officiel de la République française du 10 février 2016. Il s'agit d'une régularisation de la désignation en droit national sur la base du périmètre initial validé au niveau européen par inscription du site sur la liste initiale des Sites d'Importance Communautaire (SIC) pour la région biogéographique atlantique arrêtée le 7 décembre 2004 par la Commission européenne. Le nouveau périmètre issu du document d'objectifs validé a fait l'objet d'une consultation locale réglementaire en décembre 2014. Il a été transmis à la Commission européenne en mai 2016 en tant que proposition de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) et constitue depuis cette date le périmètre officiel pour l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Le site fera l'objet d'une actualisation de la liste biogéographique atlantique des sites d'importance communautaire en fin d'année 2017 par décision de la Commission européenne et d'un arrêté modificatif de désignation en zone spéciale de conservation en 2018. Un courrier d'information sera transmis aux collectivités concernées ainsi qu'aux partenaires institutionnels pour l'ensemble des arrêtés de désignation en Z.S.C. publiés en 2016 et 2017.

2. L'arrêté d'approbation du DOCOB

Conformément au code de l'environnement, le document d'objectifs validé par le comité de pilotage réuni le 3 juillet 2014 doit être formellement arrêté par le préfet des Landes, préfet coordonnateur. L'arrêté d'approbation a fait l'objet d'une consultation préalable du public du 20 décembre 2016 au 16 janvier 2017, après avis favorable du commandant de zone terre sur le périmètre du site et les mesures de gestion applicables sur les terrains militaires. Il sera transmis aux maires des communes membres du comité de pilotage, étant rappelé que le document d'objectifs est tenu à la disposition du public en mairie.

3. La réactualisation des arrêtés de constitution des comités de pilotage

Compte tenu des modifications de périmètres dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs et des évolutions liées à la coopération intercommunale, l'ensemble des arrêtés de constitution des comités de pilotage doivent être réactualisés. Pour le site FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et Buch, il convient de tenir compte notamment de l'intégration de la commune de Bias et de la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born. Par ailleurs, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques relève désormais de l'agence française pour la biodiversité créée par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Enfin M. Gilbert TAROZZI et Mme Magali BERTRAND tiennent à rappeler que des crédits sont disponibles pour l'engagement de contrats Natura 2000.

Après avoir fait un tour de salle pour savoir si d'autres questions subsistaient, Alain DUDON remercie les personnes pour leur présence et leur participation. Il leur donne rendez-vous en **novembre 2017** pour aborder la suite des éléments évoqués ce jour.

Fait à Parentis-en-Born, le 17 février 2017

Pour le Président,
L'animatrice Natura 2000